



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipements

Question écrite n° 92449

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à M. le ministre de la santé et des solidarités à quel niveau en est l'équipement des établissements de soins médicaux en matière d'imagerie médicale. En effet, les examens prescrits en ce domaine se font de plus en plus nombreux et les attentes se font parfois longues suivant les régions. Il lui demande quel est le nombre des équipements effectivement installés en fonction des prévisions établies.

Texte de la réponse

Depuis 2002, des efforts notables ont été réalisés pour développer l'imagerie en coupe avec une augmentation des autorisations d'IRM de 68 %, portant le nombre d'appareils à 467, et des autorisations de scanographes de 30 %, portant le nombre d'appareils à 800. L'effet bénéfique sur les délais d'attente est perceptible au fur et à mesure de l'installation des nouveaux appareils dans un délai qui peut varier entre un et trois ans après la délivrance de l'autorisation. Les statistiques d'activité des établissements en 2004 indiquent un délai moyen d'attente pour un rendez-vous programmé de scanner à quatorze jours et d'IRM à trente jours. L'installation d'une centaine de nouvelles machines d'IRM en 2005 et 2006 permet de penser que le délai moyen de rendez-vous devrait être à quinze jours d'ici 2007. Il convient de souligner que dans le même temps, la croissance continue des prescriptions des examens d'imagerie en coupe vient minorer en partie la réduction des délais d'attente, en particulier pour les examens d'IRM du fait de l'élargissement des indications, de son caractère non irradiant, des préconisations du guide du bon usage des examens d'imagerie plaçant l'IRM en examen de première intention pour les enfants, la femme enceinte, les pathologies cérébrales, les AVC, le traitement du cancer, les maladies neurodégénératives. Dans le volet imagerie médicale du schéma régional d'organisation sanitaire de troisième génération, l'amélioration de l'accessibilité à l'imagerie est le premier objectif des agences régionales de l'hospitalisation. La situation est très hétérogène selon les régions et selon les sites, les conditions d'accès sont très dépendantes de la répartition des ressources médicales, des organisations et des coopérations de co-utilisation des appareils. Les efforts doivent porter sur le renforcement des plateaux techniques d'imagerie existants avec l'implantation d'équipements supplémentaires permettant la complémentarité et la substitution entre les différentes techniques d'imagerie, d'optimiser l'utilisation des appareils par des coopérations garantissant l'accès au plus grand nombre de radiologues, d'élargir les plages horaires pour mieux répondre aux besoins de prise en charge de la population et de développer les réseaux de télétransmission d'images pour faciliter la coordination des soins ville-hôpital.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92449

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4127

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12548